

Réf : DCM/2021-24/7.1/30-03

SÉANCE DU MARDI 30 MARS 2021

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	29

Date de la convocation : 16-03-2021
Notifiée aux élus le : 24-03-2021
Date de l'affichage : 24-03-2021

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020

L'an deux mille vingt et un,
Le TRENTE MARS À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle OUSTAOU, sous la présidence de Monsieur Gilles TRAUULET, Maire-Adjoint d'Aigues-Mortes.

PRÉSENTS : Gilles TRAUULET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Josiane ROSIER, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Cédric BONATO, Joachim RAMS, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

Absents ayant donné procuration :

Pierre MAUMEJEAN à Régis VIANET, Alain BAILLIEU à Gilles TRAUULET, Michel AUSSANAIRE à Gilles TRAUULET, Maryline POUGENC à Cédric BONATO, Olivier BERTRAND à Carine VANDERBISTE

Absent non-représenté : Néant

Secrétaire de séance : Christian GROUL

Rapporteur : Régis VIANET

Le compte administratif 2020 qui vient d'être adopté lors de la présente séance met en évidence :

- Un excédent de fonctionnement de : + 1 481 326.92 €
- Un déficit d'investissement de : - 667 580.24 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat en section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement, et assurer l'équilibre réel du budget.

Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder aux affectations suivantes :

- D'affecter 667 580.24 € en excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)
- D'affecter le solde soit 813 746.68 € en excédent de fonctionnement reporté



Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à la majorité,

- Approuve l'affectation des résultats de l'exercice antérieur telle que présentée ;
- Autorise le Maire à signer tout acte d'exécution relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 15/04/2021

Pour le Maire empêché
Le Président de séance,

Pour le Maire par Délégation
Le Directeur Général des Services,
Christophe BARONI

Gilles TRAULET
Maire-Adjoint faisant fonction



RÉSULTAT DU VOTE :

Délibération 2021-24	BUDGET PRINCIPAL COMMUNE AFFECTATION RÉSULTATS 2020	Pour :	27	Majorité municipale + Joachim RAMS, Maryline POUGENC, Cédric BONATO, Stéphane PIGNAN
		Contre :	0	Néant
		Abstention :	2	Olivier BERTRAND et Carine VANDERBISTE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telrecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication